

8.00 crédits	90.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Dubuisson Bernard ;Wéry Patrick ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Le cours LDROI 1223 - Droit des obligations est prérequis pour accéder au cours LDROI 1304 - Droit des contrats
Thèmes abordés	Le droit des obligations est la branche du droit qui propose la théorie générale des relations entre créanciers et débiteurs. Le siège principal de la matière réside dans les livres 5 et 6 du Code civil. Les éléments principaux de cette théorie générale sont les suivants : - considérations introductives : notion d'obligation, sources, place dans le système juridique, liens avec le système économique, évolution ; - obligations contractuelles : notion de contrat, formation, effets, régime de l'inexécution, interprétation, extinction ; - l'engagement unilatéral de volonté ; - responsabilité extracontractuelle : fondements de la responsabilité civile, faute, lien de causalité, dommage, causes d'exonération, régimes particuliers, réparation du dommage ; - les autres sources d'obligation : quasi-contrats, engagements par déclaration de volonté unilatérale, l'apparence ; - transmission des obligations, modalités des obligations, la preuve, l'extinction des obligations. Le titulaire assurera la coordination des exercices d'application de la matière. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété par d'autres méthodes pédagogiques. 14 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du centre, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Cfr la fiche descriptive relative au cours LDROI 1223. Les étudiants ont le même questionnaire que ceux qui suivent ce cours à une exception près : la question relative au casus est remplacée par une question de théorie.
Méthodes d'enseignement	Enseignement en présentiel Bien que le cours soit essentiellement ex cathedra, les professeurs attendent des étudiants une certaine participation au cours. Elle se traduit de diverses manières : lectures préalables, questions posées au cours par les professeurs ou par les étudiants. Sept séances d'exercices sont animées par les assistants travaillant en étroite collaboration avec les titulaires du cours : - sur le droit des contrats et le régime général de l'obligation (4);- sur la responsabilité civile extracontractuelle (3).
Contenu	Les étudiantes et étudiants sont priés de se reporter à la fiche descriptive concernant le cours LDROI1223. Ils suivent, en effet, le même cours magistral que les étudiants inscrits à ce cours. Ils sont toutefois dispensés des séances d'exercices pratiques.
Ressources en ligne	Pr B. Dubuisson Un syllabus (280 pp) disponible sur Moodle et diffusé par le service cours. Il concerne les obligations délictuelles et quasi-délictuelles. A la suite de l'adoption de la loi portant réforme du droit de la responsabilité extracontractuelle, le syllabus sera encore distribué dans son état et les modifications seront signalées durant le cours. Pr P. Wéry Précis (<i>Droit des obligations. Les sources des obligations</i> , Bruxelles, Larcier, 2024), disponible au service-cours (et ailleurs dans le commerce, notamment à la librairie Académia). Achat conseillé, mais non obligatoire. Pr B. Dubuisson et P. Wéry Un premier recueil de textes (vol. 1) disponible au service cours et sur Moodle. Un deuxième recueil de textes (vol. 2) disponible sur Moodle et diffusé par le service cours.
Bibliographie	Précis (Droit des obligations. Vol. 1. Théorie générale du contrat, 3e éd., Bruxelles, Larcier, 2021), disponible au service-cours (et ailleurs dans le commerce).

<p>Autres infos</p>	<p>Supports : Volume I : recueil de documents (contrats, conditions générales, régime général de l'obligation, etc.) Volume II : recueil de jurisprudence RC Volume III : recueil de jurisprudence RC L'étudiant doit, en vue de chaque cours, lire certains textes (20 pages), parfois rédigés dans une autre langue que le français. Les textes lus sont exploités au cours oral de la manière suivante : commentaire des documents ou décisions de jurisprudence se trouvant dans le recueil.</p> <p>A l'examen, les étudiants emportent le premier recueil de textes (vol. 1). Ils ne peuvent emporter leurs codes personnels.</p> <p>La partie dispensée par B. Dubuisson porte sur le livre 6 du Code civil relatif à la responsabilité extracontractuelle.</p> <p>La partie dispensée par P. Wéry concerne le livre 5 du Code civil relatif au droit des obligations, à savoir les sources des obligations et le régime général des obligations. Dans l'attente de la publication du Précis de droit des obligations consacré aux sources des obligations (parution début novembre), des slides détaillés seront mis à la disposition des étudiants au fur et à mesure de l'avancement du cours. La bonne maîtrise de la matière ne nécessitera pas l'achat du précis, même si sa lecture peut aider à la compréhension de la matière.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>BUDR</p>